

## SANTÉ

### PHARMACIE

#### Pharmacie humaine

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

**Arrêté du 10 mars 2009 portant nomination au conseil central gérant  
de la section G de l'ordre des pharmaciens**

NOR : SASH0930259A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu l'article L. 4232-15 du code de la santé publique,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Philippe POULET, pharmacien inspecteur de santé publique, est nommé membre du conseil central gérant de la section G de l'ordre des pharmaciens.

**Article 2**

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et des sports.

Fait à Paris, le 10 mars 2009.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement de la directrice de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins :  
*La chef de service,*  
C. D'AUTUME